

L'emploi repart à la hausse en Ile-de-France au 2^e trimestre

Au 2^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France progresse de 1,1 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse franche s'inscrit dans un contexte de déconfinement et de relâchement de certaines contraintes sanitaires, mais également de réouverture d'une partie des services franciliens, fermés depuis la fin octobre 2020. L'emploi est en forte hausse sur un an (+ 2,3 %) car la comparaison s'effectue avec la fin juin 2020, point bas de la série. L'écart avec l'emploi d'avant crise sanitaire se réduit donc mécaniquement ce trimestre (42 300 emplois de moins que fin 2019). Ce rebond se manifeste aussi bien dans les secteurs où les contraintes ont été levées (spectacles vivants, restauration) que dans ceux qui ont résisté à la crise (construction, activités pour la santé humaine).

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

1,1 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Ile-de-France.

105 100 emplois

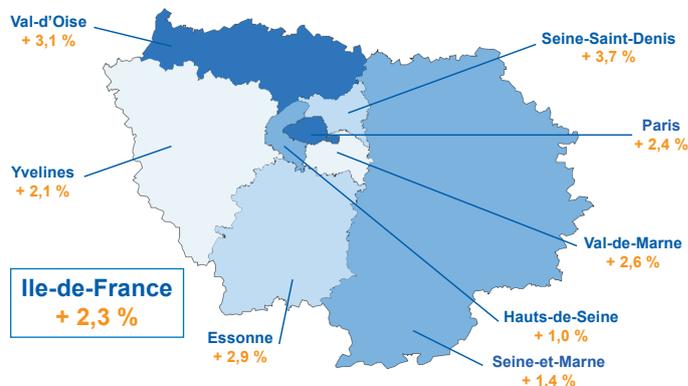
créés sur un an dans la région.

Un trimestre de fort rebond

Près de 53 000 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 1,1 % par rapport au trimestre précédent). Le troisième confinement national s'est progressivement terminé entre le 3 mai et le 30 juin et des activités ont rouvert dès le 19 mai pour les terrasses, les commerces non-essentiels et une partie des activités culturelles ; et le 9 juin pour la restauration en salle. Pour mémoire, l'annonce d'un confinement local appliqué à compter du 19 mars 2021 dans les départements franciliens avait entraîné la fermeture des commerces non-essentiels quinze jours avant le début du troisième confinement. La comparaison entre ces deux réalités explique en partie la reprise dynamique de ce trimestre. Certains secteurs affichent même déjà des niveaux d'emploi supérieurs à ceux d'avant crise sanitaire. L'emploi en France affiche une nouvelle fois une hausse trimestrielle plus importante (+ 1,5 %) et rattrape son niveau d'avant crise sanitaire ce trimestre.

La construction marque une pause ce trimestre après les fortes hausses observées depuis un an. L'industrie se stabilise au niveau du précédent trimestre, après avoir connu plusieurs trimestres de baisse. Le tertiaire hors intérim affiche également une hausse marquée (+ 1,3 %). L'intérim accompagne cet élan de confiance par une forte augmentation (+ 1,5 %). Le chômage partiel et les arrêts maladie facilités par les pouvoirs publics ont, dans le même temps, assuré le maintien de l'emploi des salariés dans les activités ne pouvant pas reprendre ou subissant une diminution très importante de leur demande.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)



Légende : département
GA emploi

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2 ^e T 2021	4 ^e T 2020	1 ^{er} T 2021	2 ^e T 2021	
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) 	48 992	- 0,8 %	+ 1,5 %	+ 2,3 %	+ 18,0 %
	Emploi (en milliers) 	4 761	- 0,9 % *	+ 0,5 % *	+ 1,1 % *	+ 2,3 % *
	Salaires moyens par tête mensuel (en €)	3 462	- 0,6 %	+ 1,8 %	+ 1,3 %	+ 15,5 %
	Salaires moyens par tête mensuel (en €)	3 463 *	- 0,8 % *	+ 1,5 % *	+ 1,3 % *	+ 14,8 % *
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) 	150 180	- 0,9 %	+ 1,7 %	+ 2,1 %	+ 21,0 %
	Emploi (en milliers) 	150 280 *	- 1,2 % *	+ 1,2 % *	+ 2,1 % *	+ 19,8 % *
	Salaires moyens par tête mensuel (en €)	18 736	- 0,6 %	+ 0,9 %	+ 1,5 %	+ 3,8 %
	Salaires moyens par tête mensuel (en €)	2 702	- 1,4 %	+ 1,6 %	+ 0,9 %	+ 16,3 %
		2 704 *	- 1,7 % *	+ 1,1 % *	+ 1,0 % *	+ 15,2 % *

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN et les désaisonnalisations sont opérées sur des séries mensuelles et non plus trimestrielles (cf. [www.urssaf.org / Observatoire économique / Accoss Stat / n° 329](http://www.urssaf.org/Observatoire_economique/Accoss_Stat/n°329)).



Fort rattrapage de l'emploi privé sur un an

La hausse du niveau d'emploi francilien est importante sur un an (+ 2,3 %), soit 105 100 emplois supplémentaires mais demeure inférieure à celle de l'emploi national (+ 3,8 %). L'Île-de-France a été plus atteinte que la majorité des autres régions françaises, notamment en raison du poids des secteurs du transport aérien, de l'hébergement et la restauration ou

des spectacles vivants mais n'accuse plus qu'un déficit de 42 300 emplois par rapport à son record d'avant crise (fin décembre 2019). Avec 4,76 millions de salariés, le niveau d'emploi est identique à celui obtenu deux ans plus tôt. Les mesures de maintien dans l'emploi amortissent donc fortement le choc réel sur le marché du travail dont le principal risque pour les mois à venir pourrait venir des faillites consécutives à la fin des aides aux entreprises.

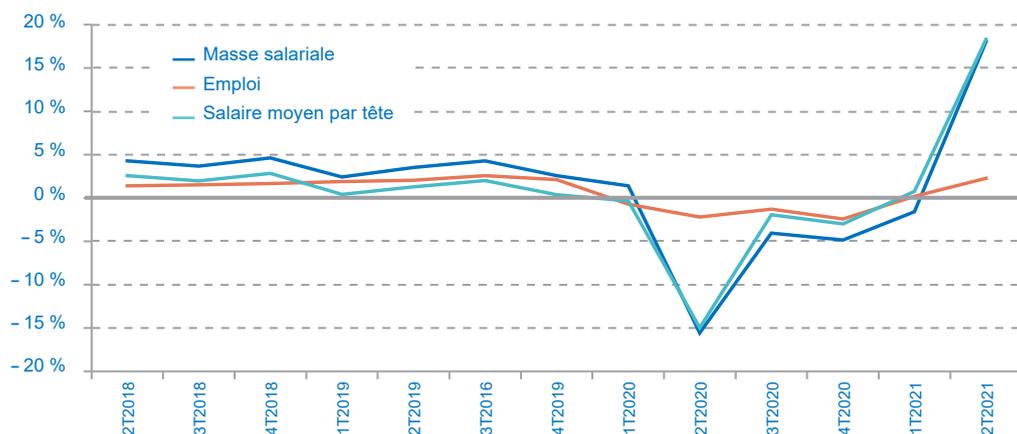
TABEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2 ^e T 2021	2 ^e T 2021	2 ^e T 2020	2 ^e T 2019	2 ^e T 2018
BZ	Industries extractives	2,4	- 0,2 %	+ 2,3 %	+ 4,2 %	+ 2,5 %
CA	Industries agro-alimentaires	53,5	+ 4,1 %	- 0,8 %	+ 3,7 %	+ 0,8 %
CB	Habillement, textile et cuir	15,7	- 7,0 %	- 3,3 %	+ 1,5 %	+ 1,2 %
CC	Bois et papier	12,3	- 6,0 %	- 3,5 %	- 4,5 %	- 6,3 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 1,9 %	- 5,6 %	- 4,7 %	- 2,7 %
CE	Industrie chimique	25,5	- 0,7 %	- 1,0 %	+ 2,7 %	- 1,2 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,5	+ 0,5 %	- 1,6 %	- 1,3 %	- 1,7 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,3	- 2,6 %	- 2,1 %	- 0,6 %	+ 0,7 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,5	- 3,9 %	- 3,5 %	- 1,1 %	- 1,0 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,6	- 0,5 %	+ 0,4 %	+ 0,7 %	+ 1,1 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,6	- 4,3 %	- 2,5 %	- 2,1 %	- 0,5 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,0	- 4,6 %	- 1,8 %	+ 0,5 %	- 1,4 %
CL	Fabrication de matériels de transport	66,2	- 3,7 %	- 2,2 %	- 0,6 %	- 0,2 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	41,7	+ 0,2 %	+ 0,5 %	+ 1,1 %	- 1,2 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,0	- 0,2 %	- 0,6 %	- 0,0 %	- 2,1 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,6	+ 1,9 %	- 0,1 %	+ 1,5 %	+ 2,5 %
FZ	Construction	341,9	+ 3,9 %	+ 3,6 %	+ 6,1 %	+ 4,1 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	697,8	+ 0,5 %	- 1,6 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %
HZ	Transports et entreposage	375,3	+ 0,9 %	- 1,1 %	+ 1,4 %	+ 1,5 %
IZ	Hébergement et restauration	317,3	+ 2,2 %	- 6,0 %	+ 2,8 %	+ 3,2 %
JA	Édition et Audiovisuel	142,5	+ 6,5 %	- 1,3 %	+ 2,0 %	- 4,4 %
JB	Télécommunications	52,5	+ 2,0 %	+ 0,2 %	- 0,7 %	+ 0,2 %
JC	Activités informatiques	240,1	+ 2,2 %	+ 1,4 %	+ 5,2 %	+ 6,0 %
KZ	Activités financières et d'assurance	304,1	- 0,2 %	- 1,1 %	+ 0,5 %	+ 0,9 %
LZ	Activités immobilières	79,1	- 0,7 %	- 1,4 %	+ 0,5 %	- 0,5 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	426,4	+ 0,6 %	+ 1,0 %	+ 4,5 %	+ 3,4 %
MB	Recherche et développement	42,5	+ 1,6 %	+ 1,0 %	+ 2,4 %	+ 2,9 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	90,0	+ 1,2 %	- 4,9 %	+ 1,8 %	+ 0,8 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	573,7	+ 6,2 %	- 9,4 %	+ 2,2 %	+ 2,0 %
OZ	Administration publique	44,0	+ 2,5 %	- 2,6 %	- 1,8 %	- 3,3 %
PZ	Enseignement	92,2	+ 9,5 %	- 4,9 %	- 0,1 %	+ 0,4 %
QA	Activités pour la santé humaine	115,4	+ 7,0 %	+ 1,1 %	+ 0,6 %	+ 0,7 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	206,9	+ 3,5 %	- 0,0 %	+ 1,8 %	+ 1,2 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	86,8	+ 5,4 %	- 9,6 %	+ 0,7 %	+ 0,6 %
SZ	Autres activités de services	125,8	+ 2,9 %	- 3,5 %	+ 0,7 %	- 0,5 %
	Industrie	405,9	- 1,1 %	- 1,3 %	+ 0,5 %	- 0,4 %
	Construction	341,9	+ 3,9 %	+ 3,6 %	+ 6,1 %	+ 4,1 %
	Tertiaire	4 012,7	+ 1,8 %	- 1,8 %	+ 1,9 %	+ 1,3 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 896,3	+ 2,5 %	- 2,8 %	+ 1,9 %	+ 1,4 %
	Intérim	116,4	+ 30,9 %	- 32,7 %	+ 2,7 %	+ 4,7 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 : Masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La masse salariale trimestrielle en légère hausse

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 2,3 % en glissement trimestriel. Le niveau du 2^e trimestre se rapproche de ceux observés avant la crise sanitaire. La hausse de l'emploi durant le trimestre, associé à une légère diminution du chômage partiel, a une influence positive sur la masse salariale francilienne. Le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie a, en effet, continué à substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Au 2^e trimestre 2021, plus de 1,6 milliard d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel a ainsi été enregistré. Ce montant représente 3,3 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés au cours de ce trimestre (contre 3,8 % au 1^{er} trimestre 2021). Les deux secteurs des spectacles vivants et de l'hébergement et la restauration ont encore eu un recours important à ces dispositifs avec des taux de chômage partiel respectifs de 16,0 % et 29,7 %.

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, progresse de 1,2 % (+ 18,0 % pour le seul 2^e trimestre), soit une expansion moins importante que celle observée sur le plan national (+ 3,1 %). Ces chiffres sont identiques pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Le recours massif aux dispositifs précédemment cités biaise le suivi du SMPT (salaire moyen par tête) pour les trimestres de crise.

Le tertiaire hors intérim retrouve des couleurs

Le tertiaire hors intérim a gagné des emplois ce trimestre (+ 1,3 %) à l'inverse du précédent, ce secteur bénéficiant pleinement des réouvertures des commerces. Sur un an, ce grand secteur progresse de 1,8 %, soit 69 400 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes. Certains secteurs sont en rattrapage alors que d'autres ont déjà dépassé leur niveau d'avant crise sanitaire (tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 0,5 % sur un an grâce à une hausse de 0,8 % observée ce trimestre. Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement sur un an (+ 4,2 %) du fait d'un mouvement d'embauche consécutif à la réouverture des établissements ce trimestre (+ 7,1 %). Les pertes d'emplois demeurent abyssales dans

l'hébergement (- 6,9 % sur un an) à la suite notamment d'une nouvelle contraction ce trimestre (- 0,4 %). La réduction drastique des voyages d'affaires et le peu de flux touristique restent très préjudiciables pour ce secteur. Enfin, les emplois des arts, spectacles et activités récréatives profitent également de la réouverture pour afficher une hausse trimestrielle très importante (+ 6,0 %). Sur un an, ce secteur voit son emploi salarié croître de 5,4 % en raison d'une comparaison très favorable.

L'intérim rebondit avec + 1,5 % succédant à - 1,9 % le trimestre précédent. L'annonce du troisième confinement a pesé négativement sur le secteur alors que le déconfinement lui a permis de reprendre son niveau de fin d'année 2020. Dans un contexte économique encore fragile, le recours aux intérimaires demeure relativement élevé alors que le secteur est généralement très exposé en temps de crise. Avec 115 900 intérimaires ce trimestre, la hausse annuelle de l'emploi est de 30,9 %, très éloignée du point bas atteint lors du premier confinement et avec un déficit de 16 400 emplois par rapport à la situation d'avant crise.

La construction fait une pause

Ce trimestre, l'emploi salarié stagne dans la construction. La poursuite de l'activité durant les deuxième et troisième confinements a néanmoins permis au secteur de poursuivre son expansion. Sur un an, la hausse est importante (+ 3,9 %, soit 12 900 salariés supplémentaires) et permet d'atteindre ainsi un nouveau record d'emplois. Le secteur continue de profiter d'un environnement favorable du fait des investissements publics et privés réalisés notamment dans le cadre du Grand Paris Express et des jeux Olympiques d'été de 2024.

TABLEAU 3 : Emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	2 ^e T 2021	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 459	3 764
77 - Seine-et-Marne	373	2 479
78 - Yvelines	408	3 199
91 - Essonne	360	2 966
92 - Hauts-de-Seine	938	4 458
93 - Seine-St-Denis	515	2 877
94 - Val-de-Marne	404	2 964
95 - Val-d'Oise	303	2 573
National	18 736	2 702

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Les emplois industriels se contractent

L'industrie signe son sixième trimestre consécutif négatif même si la baisse de ce trimestre est peu significative. Les gains d'emplois acquis en 2019 ont été effacés dès le 2^e trimestre 2020. L'industrie atteint en conséquence un nouveau point bas record et pourrait passer en dessous de la barre des 400 000 emplois d'ici quelques trimestres. Sur un an, le repli est de 1,1 %. La très grande majorité des secteurs affichent une baisse annuelle de leurs effectifs et particulièrement les branches bois et papier et habillement. La fabrication de matériel de transport se contracte de 3,7 % sous l'effet des baisses de production dans l'automobile et dans l'aéronautique qui résulte pour partie d'une pénurie historique de puces électroniques pour ce premier secteur. À l'inverse, les industries agro-alimentaires (cf. *tableau 2*) affichent une forte progression sur un an et atteignent un niveau record d'emplois.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La Seine-Saint-Denis dynamique

L'emploi évolue à la hausse dans les huit départements franciliens par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Plus durement touché lors de la crise, Paris débute son rattrapage grâce à une forte croissance (+ 1,9 %); suivent ensuite les Yvelines (+ 1,4 %) et l'Essonne (+ 1,1 %). Le département des Hauts-de-Seine, également plus touché que la moyenne régionale par la crise sanitaire, est le département dont la croissance est la plus faible ce trimestre (+ 0,5 %).

Sur un an, tous les départements gagnent également des emplois, notamment la Seine-Saint-Denis qui affiche la dynamique de reprise la plus importante (+ 3,7 %) devant le Val-d'Oise (+ 3,1 %). Les Hauts-de-Seine (+ 1,0 %) et la Seine-et-Marne (+ 1,4 %) connaissent les croissances les moins soutenues

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.